

LE PONT-DE-BEAUVOISIN SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

4.1

Plan de zonage Ensemble de la commune

Prescription 21/12/2016

Arrêt 04/03/2024

Approbation 24/04/2025

Échelle : 1/2 500



géonomie
Urbanisme - Environnement - Urbanisme
309 rue Duguesclin - 69007 Lyon

ACT études
Aménagement et Urbanisme
5 rue Saint-Maurice
69590 Sathonay-Village

Mairie de Pont-de-Beauvoisin
21, rue de l'Hôtel de Ville
73330 Pont-de-Beauvoisin
Tel. : 04 76 37 04 62

Le Pont-de-Beauvoisin
(Isère)



Le Pont-de-Beauvoisin
(Isère)

Le Pont-de-Beauvoisin
(Isère)

Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

- Ua** Zone urbaine du centre ancien
- Ub** Zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- Uc** Zone urbaine d'habitat collectif
- Ueq** Zone urbaine d'équipements publics
- Uac** Zone urbaine d'activités économiques
- Uho** Zone urbaine d'activités économiques dédiée à l'activité hôtelière
- AU** Zone à urbaniser d'extension à vocation d'habitat
- AUeq** Zone à urbaniser d'extension à vocation d'équipement
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle ou forestière
- Nre** Zone naturelle ou forestière associée à un réservoir de biodiversité
- Nco** Zone naturelle ou forestière associée à un corridor écologique
- Neq** Zone destinée à recevoir des équipements légers



Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- 1 Élément ponctuel bâti du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bords des cours d'eau à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Application de la règle de recul de 75 mètres (loi Barnier)

Informations complémentaires

- Zone de bruit des infrastructures : conditions d'isolement acoustique des bâtiments à respecter
- Zone concernée par un aléa inondation
- Atlas des Zones inondables (pour mémoire)

Tableau des Emplacements Réservés

Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Élargissement de voirie	Commune	112 m ²
2	Élargissement de voirie	Commune	87 m ²
3	Élargissement de voirie	Commune	811 m ²
4	Élargissement de voirie	Commune	216 m ²
5	Élargissement de voirie	Commune	17 m ²
6	Aménagement de la place Carouge	Commune	150 m ²
7	Création d'accès à l'OAP n°1	Commune	424 m ²
8	Piste mode doux	Commune	218 m ²
9	Piste mode doux	Commune	682 m ²
10	Piste mode doux	Commune	329 m ²
11	Piste mode doux	Commune	142 m ²
12	Piste mode doux	Commune	512 m ²

Tableau des servitudes de mixité sociale

Número	Désignation	Type de logements
1	Zone AU	100 % de logements locatifs sociaux
2	Zone Ua	50 % minimum de T2 ou T3 et 30 % au minimum de logements locatifs